

DÉCLARATIONS DES ÉTATS MEMBRES

Commission internationale du peuplier

Session extraordinaire, Rome (Italie), 6 février 2019

Portugal

Le Portugal a voté EN FAVEUR des propositions d'amendements à apporter au texte de la Convention de la Commission internationale du peuplier

Justification du vote (déclaration)

Monsieur le Président,

Le Portugal est reconnaissant d'avoir la possibilité de justifier son vote par le biais d'une déclaration et souhaite que celle-ci figure au procès-verbal de la session extraordinaire. Étant donné que les principales préoccupations qu'il avait exprimées au sujet de la précédente version des amendements ont été prises en considération, le Portugal a voté en faveur des amendements à apporter au texte de la Convention de la Commission internationale du peuplier.

Cependant, nous réaffirmons la teneur du message que nous avons envoyé le 7 septembre 2018 en réponse à l'invitation visant à présenter des observations sur les propositions d'amendements à apporter à la Convention, et rappelons expressément que l'occasion de réformer en profondeur la Convention a été manquée. En effet, la question de la valeur ajoutée et des avantages comparatifs de la Convention dans le cadre des organisations internationales qui mènent des activités relatives aux forêts aurait dû être posée. Au minimum, la Commission aurait pu réviser le texte de la Convention en tenant compte des textes internationaux récents, des besoins et des ressources disponibles et en utilisant la terminologie et les formulations des documents du même type élaborés récemment, ce qui aurait permis de refondre la Convention et de l'actualiser.